

## arrêt 28 oct 03 résiliation unilatérale gravité comportementen

Par **annabelle**, le **12/12/2005** à **22:31**

bonsoir à tous !

je dois faire un commentaire sur cet arrêt du 28 oct 2003 concernant le résiliation d'un contrat à durée déterminée et notamment la nécessité d'un comportement suffisamment grave (apprécié par juges du fond) mais je rencontre des difficultés à trouver son véritable intérêt .

A part qu'il confirme l'arrêt du 20 février 2001 en rappelant son attendu de principe.

y aurait -il un intérêt comme la compatibilité de la résiliation avec la prise d'acte de la rupture à l'initiative du salarié (mr laurent )?

si quelqu'un a déjà traité de ce sujet et peut me donner quelques explications ce serait très sympa !

merci par avance !  (image not found or type unknown)